



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 12548

Texte de la question

M Claude Miqueu attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il lui demande de prévoir la prise en charge de cette maladie incurable qui nécessite le plus souvent une hospitalisation en long séjour et impose au conjoint du malade ou à la famille des contraintes financières insupportables.

Texte de la réponse

Reponse. - Le problème pose par la prise en charge financière des personnes âgées lourdement dépendantes placées dans des unités de long séjour, dont notamment les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement. S'il n'est pas anormal que les personnes âgées ou leurs familles participent aux frais d'hébergement dans les unités de long séjour, il n'en reste pas moins que cette participation est trop souvent excessive lorsqu'on la compare au coût de l'hébergement dans les structures médico-sociales. Le Gouvernement a donc demandé qu'un groupe de travail soit constitué sous l'égide de l'inspection générale des affaires sociales, afin de proposer des mesures propres à favoriser une meilleure adéquation entre l'état de dépendance des personnes âgées et handicapées et la structure d'accueil et une plus grande cohérence dans les prises en charge financières. Le rapport de ce groupe de travail sera prochainement remis au Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12548

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2007